

Le contexte actuel, marqué par l'emprise irréversible des TIC sur les relations de travail, remet en cause le cadre législatif et le modèle traditionnel congolais de réglementation des rapports entre employeur et travailleur. Cependant, l'intervention du législateur pour encadrer cette intrusion se fait beaucoup attendre. L'exercice a consisté à creuser une autre piste, celle de l'« autorégulation » par la négociation collective, en activant le rôle des partenaires sociaux. L'autorégulation est donc une meilleure alternative en droit du travail puisque, grâce au mécanisme de la convention collective de travail, les partenaires sociaux se prennent en charge et s'organisent en marge du circuit classique de réglementation sociale. Ils s'accordent ainsi sur les règles qu'aurait dû poser l'État pour que règnent l'ordre et la paix dans les relations de travail subissant l'impact des outils de télécommunication. Cette solution, qui permet aux acteurs eux-mêmes d'élaborer des règles tenant compte des spécificités de leur situation et de leur commodité, semble efficace du fait que la convention collective de travail incarne une autorégulation juridique. L'action des syndicats s'appréhende en un prolongement de l'activité du pouvoir étatique, c'est un processus décentralisé de création de règles de droit.

Liévin MBUNGU TSENDE est docteur en Sciences juridiques des universités de Liège/Belgique et Kongo/R. D. Congo (mars 2015). De nationalité congolaise, il a fait des études de droit à l'université Kongo où il enseigne principalement le droit du travail et de la sécurité sociale. Il est avocat au barreau de Matadi en R. D. Congo et diplômé d'Études spécialisées en droits de l'homme (UCL, FUSL/Bruxelles et Unamur/Namur). Il détient aussi un diplôme de master complémentaire en droit des technologies de l'information et de la communication de l'Unamur/Namur.

Illustration de couverture :
© Ellagrin - Thinkstock / J. Allain

www.editions-academia.be

ISBN : 978-2-8061-0243-0

38 €



Droit du travail congolais face à l'usage
des technologies de l'information et de la communication

Liévin MBUNGU TSENDE



Liévin MBUNGU TSENDE

Droit du travail congolais face à l'usage des technologies de l'information et de la communication

La problématique
de nouveaux défis

Préface du Professeur Jean-Michel KUMBU KI NGIMBI

a

academia
L'Harmattan